

Procès verbal du conseil d'école du 07/11/17

Ouverture de séance : 18h15

Tour de table :

Parents : Mmes David, Vermonet, Dancoisne, Armery, Lecarpentier, Guibert

Parents suppléants (sans droit de vote ni de parole) : M. Mansiamina, M. Marinier

Mairies : Mme Daoust, M. Balembois, Mme Duchesne, M. Boulmé

D.D.E.N. : M. Houard

Enseignants : Mmes Derbois, Maillard, Héneau, Feidel, Maciolek
M. Delattre

Secrétaire de séance : M. Delattre

Le conseil d'école est un moment de consultation, de collaboration active entre les partenaires.

Composition du Conseil d'école

IEN: M.Pinard, Inspecteur de l'éducation Nationale

Les enseignants, dont le directeur qui préside le CE

Les représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classes

Les maires

Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

Le réseau d'aide aux élèves

Le DDEN, délégué départemental de l'éducation nationale

Peuvent être invités toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sur un point particulier de l'ordre du jour.

Attributions du conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école. *C'est le seul point pour lequel le Conseil d'école peut émettre un vote.*

2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. **Il donne son avis** sur les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école, **notamment, désormais pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.** *C'est le moment pour les parents d'émettre un avis sur la pertinence des créneaux retenus par les maîtres pour l'organisation de ce dispositif.*

3. **Il est consulté.** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

* les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; Les actions particulières qui sont entreprises, pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement. L'organisation des classes de découverte, les projets d'action éducative.

* l'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.

* les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

* les activités périscolaires ; L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la commune ou par une association Loi 1901).

* la restauration scolaire ;

* l'hygiène scolaire ;

* la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; il ne peut en aucun cas imposer un fonctionnement.

4. **Statue** (*décider, régler avec autorité*) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, le conseil **adopte** le projet d'école.

5. **Il donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

6. **Il est consulté par le maire** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. **Il reçoit une information** sur :

- * La composition des classes.
- * Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques.
- * Les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles organisent les réunions, les rencontres entre parents et enseignants.
- * L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif.

Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour .

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

Résultats des élections

Varredes : 220 électeurs
votants : 102
suffrages exprimés : 96 votes blancs ou nuls : 6
soit : 46,3% l'an dernier : 52,6%

Marcilly 53 électeurs
votants : 30
exprimés : 23 votes nuls ou blancs : 7
soit : 56,6% l'an dernier : 61,70%

Dates des prochains CE

mardi 13 février 2018 à 18h15

vendredi 15 juin 2018 à 18h15

Protocole RPI : Lecture du protocole rédigé par M. L'inspecteur de Circonscription après la réflexion d'un groupe de travail.

Règlement intérieur, lecture de Mme Feildel

Article 2 : Fréquentation et obligations scolaires

Supprimer

Les horaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

A Varreddes :

8h50 - 11h30

13h40 - 16h20

A Marcilly :

8h35 - 11h15

13h20 – 16h

Mercredi :

A Varreddes :

8h50 - 11h30

A Marcilly :

8h35 - 11h15

Remplacer par

Les horaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

A Varreddes :

8h50 - 11h50

14h - 17h

A Marcilly :

8h30 - 11h30

13h40 – 16h40

Article 3 : Vie scolaire

Supprimer

* Tout signe ostentatoire d'appartenance à une religion est strictement interdit.

Remplacer par

* Toute personne (adulte ou enfant) pénétrant dans l'enceinte de l'école pendant le temps scolaire et ayant un rôle éducatif doit respecter le principe de neutralité.

Article 4 : Usage des locaux – Hygiène – Sécurité

Supprimer :

Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur (une fois par trimestre, le 1er exercice devant avoir lieu durant le 1er mois de l'année scolaire).

Remplacer par :

Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur (1 exercice incendie pendant la 1ère période, 1 exercice PPMS attentat /intrusion et 1 exercice PPMS risques majeurs).

Supprimer

Pendant les récréations, les élèves doivent demander l'autorisation aux enseignants de service pour se rendre aux toilettes.

Remplacer par :

Les enfants se rendent aux toilettes avant et après les récréations sous la conduite de leur enseignant.

Article 6 : Participation des personnes étrangères à l'enseignement

Ajouter :

Toute personne intervenant dans l'école est soumise au présent règlement.

Article 9 : Organisation du RPI Varreddes – Marcilly créé en 2000

Supprimer :

Varreddes	8h15		13h	
Marcilly	8h30	11h15	13h15	16h05
Varreddes	8h45	11h30	13h30	16h20
Marcilly		11h50		16h40

Remplacer par :

Horaires de bus

Varreddes	8h15		13h20	
Marcilly	8h30	11h35	13h40	16h45
Varreddes	8h45	11h50	13h55	17h
Marcilly		12h10		17h20

Supprimer :

En cas d'absence de l'enseignant de Marcilly, et sans remplaçant possible, les élèves sont accueillis à l'école de Varreddes (transport en bus), **sous réserve que tous les élèves soient détenteurs d'une carte de bus.**

Remplacer par :

En cas de d'absence de l'enseignant, se conformer au protocole de gestion des situations exceptionnelles.

Vote du règlement :

pour: unanimité

contre: 0

abstention: 0

Sécurité :

Mme Héneau rappelle que le plan vigipirate est toujours activé et qu'il nous est demandé une grande vigilance (entrée des parents contrôlée, éviter les sorties sur Paris, Interdiction de prendre les transports en commun, prévenir en cas d'un véhicule stationné longtemps...)

1 exercice incendie, 1 exercice SMS, 1 exercice attentat intrusion, un exercice PPMS risque majeur.

L'exercice attentat/intrusion aura lieu dans la période du 6 novembre au 22 décembre 2017. . Mme Héneau indique qu'un groupe d'adultes sera constitué pour observer.

Année en cours

Effectifs et personnels

37 CP

34 CE1

24 CE2

29 CM1

30 CM2

total: 154 contre 137 l'an dernier

Répartition

Mme Maillard 26 CP

Mme Derbois 27 CE1

M. Delattre 24 CE2

Mme Feildel 11 CP + 14 CM2

Mme Héneau 7 CE1 + 16 CM2

Mme Maciolek 29 CM1

M. Champagne assure le ¼ temps de direction de Mme Héneau le lundi

Piscine

La politique départementale met l'accent sur les classes de CE2 et CM2. En CM2, les élèves passent un test ASSN assez difficile (partie pratique et partie théorique). Tous les élèves de CE2 et de CM2 se rendront donc à la piscine Tauziet à Meaux, 16 séances pour tous les CM2 et les CE1 de Mme Héneau, 8 séances pour les CE2 de M. Delattre, tous les jeudis matin du 12/02/2018 au 29/06/2018 (15 séances jeudi ascension).

La classe de M. Delattre sera répartie en 2 groupes, 1 groupe A qui se rendra à la piscine du 12/02/18 au 12/04/18, et un groupe B qui se rendra à la piscine du 03/05/18 au 29/06/18. Le 1/2 groupe de CE2 se rendant à la piscine sera regroupé avec les 14 élèves de CM2 de Mme Feildel, qui restera à l'école avec ses élèves de CP et l'autre 1/2 groupe de M. Delattre.

Mme Feildel travaillera en EPS et en jeux mathématiques ou sciences.

Effectif total : $23 (7+16) + 26(12+14) = 49 + 2 \text{ enseignants} + 2 \text{ accompagnateurs} = 53$

Les créneaux dans l'eau seront les jeudis de 10h00 à 10h40. Départ des élèves de l'école à 9h30 et retour à 11h15.

Financement pour l'école de Varreddes : la piscine est financée par la CAPM mais le bus est à la charge du RPI .

Marcilly : Les CM1 iront à la piscine d'Ocquerre du 30/04/18 au 29/06/18. Les créneaux dans l'eau seront les lundis de 14h à 14h40.

Le financement est intégralement supporté par les pays de l'Ourcq.

Projet d'école

Il est à réécrire cette année. Un des axe envisagé par l'équipe pédagogique est la continuité des apprentissages : outils communs à l'école inter et intra cycles

Remise des livrets de compétences

Livret Scolaire Unique est normalement activé. Le code de connexion sera transmis aux parents. Les livrets scolaires seront consultables à partir du 22/12, 13/04 et 03/07. En cas de dysfonctionnement, une version papier sera remise aux familles.

Projets

- 22 septembre 2017 : nettoyons la nature
- 17 octobre 17 : CP et CE1 : Musée de St Cyr sur Morin
- 20 octobre : Varreddes : contrat d'endurance
- 11 novembre 17 : CP-CM2 et CE1-CM2 : commémoration du 11 novembre
- 16 novembre : Présentation des instruments de musique et de formation musicale CP, CE1, CE2 et CP-CM2
- 24 novembre et 16 janvier : CM2 : BPDJ (brigade de prévention de délinquance juvénile)
- 30 novembre : CE2 et CM1 théâtre du Luxembourg
- 11 décembre : CE2 et CM1 Ateliers du patrimoine
- 21 décembre : fête de l'hiver (chorale et marché gourmand) élèves de Varreddes
- De janvier à juin : CM2 parcours justice et citoyenneté
- 6 février : CP et CE1 ateliers du patrimoine
- 8 février : Musée de la grande guerre CP-CM2 et CE1-CM2
- 13 février : rencontre lutte (élèves de Varreddes)
- 20 mars : fête du printemps
- mai 2018 : CE2 : Visite du Château de Versailles
- 4 au 8 juin 2018 : CP-CM2 et CE1-CM2, classe découverte
- 21 juin : fêtes de l'été et de la musique (ensemble des élèves élémentaire du RPI)
- 23 juin : fête de l'école et kermesse
- 3 juillet : jeux du patrimoine (ensemble des élèves élémentaire du RPI)

Projet de l'année

- Histoire :
- classe découverte : du 4 au 8 juin 2018, classe à dominante poney en Saone et Loire.
- Chorale EMC

Comptes USEP :

Coop générale de Varreddes: 2 609,71€
L'amicale des parents a fait un don de 750€.

Coop de Marcilly: 1 640,15€
L'amicale des parents a fait un don de 250€.

Les cahiers de comptes (coopérative générale et classes) sont à la disposition des parents concernés.

Bureau de la coopérative de Varreddes:

Présidente : Mme Maillard, enseignante
Secrétaire : Mme Derbois, enseignante
Trésorier : M. Delattre, enseignant

Bureau de la coopérative de Marcilly:

Présidente: Mme Duschene
Trésorière: Mme Maciolek
Secrétaire: Mme Guibert
L'école de Marcilly est affiliée à l'OCCE

Décloisonnements et échanges de service

Lecture du courrier de M. le Président du RPI

Les élèves de Marcilly se rendront à Varreddes les vendredis matins. Une discussion s'est engagée sur la tolérance à quelques autres dates de décloisonnement pour répondre à certains projets et sorties. Mme Héneau et Mme Maciolek doivent informer Mme Daoust des dates déjà retenues.

Les jeudis après midi, M. Delattre travaille en anglais avec les CM2 de Mme Héneau et Mme Héneau travaille sur les arts avec les CE1 CE2.

Enfants en difficultés

Mme Benesby , psychologue scolaire, téléphone 01 64 33 45 65
M. Heddad : maitre E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, intervient en ce moment à Marcilly et interviendra à partir de janvier à Varreddes.

Pour toute la circonscription, il y a une référente en troubles du comportement (ERDC), Mme Villiot.

APC et PPRE

Activités pédagogiques complémentaires : L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sous forme de projet et/ou soutien. L'APC est proposée aux enfants de l'école. Les parents acceptent ou non la présence de leur enfant.

Mme Maillard : Lundis : logique et codage Jeudis : Langage oral de 11h50 à 12h30

Mme Derbois : Lundis et mardis de 11h50 à 12h30 : jeux de production d'écrits

Mme Feildel : lundis CP CE1 , jeudis : CM2 autour des jeux mathématiques de 11h50 à 12h30

M. Delattre : Lundis, mardis et jeudis de 11h50 à 12h30 outils informatiques et programmation

M. Champagne : lundis : géométrie 11h50 à 12h30

Mme Maciolek: Lundis, mardis, jeudis de 8h à 8h20 : soutien scolaire

Les activités sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

Mme Héneau en est exempte, M. Champagne devra effectuer 1/4 de son service sur l'école.

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

il a une triple vocation :

Aider avant l'apprentissage pour anticiper l'échec éventuel,

Aider pendant l'apprentissage en proposant des outils,

Aider après l'apprentissage en décomposant les difficultés de l'apprentissage

C'est un outil permettant à l'enfant d'améliorer ses compétences sur une notion extrêmement ciblée. La mise en place se fait sur le temps de classe.

Le PPRE passerelle est mis en place pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Effectifs prévisionnels rentrée 2018

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018/2019 : 154 (- 30 (CM2) + 36 (GS)) = 160 élèves, soit une moyenne de 26,6 élèves par classe.

Remerciements à :

L'amicale des écoles pour l'argent reversé aux écoles, Varreddes 750€ , Marcilly 250 €, ce qui permet le financement partiel des sorties.

À tous les parents de bonne volonté qui nous aident à encadrer les différentes sorties et manifestations.
Au RPI pour les budgets annuels.

Liaison Mairies

Sécurité :

A Varreddes le 1er exercice incendie a eu lieu le 19 octobre 2017. L'exercice a duré 1 min 43

A Marcilly : le 1er exercice incendie a eu lieu le 12 octobre 2017. Le temps d'évacuation des locaux était de 35s.

Varreddes

Budget classe transplantée : une demande a été déposée en mairie le 20 octobre 2017, nous attendons une réponse.

Budget bus pour juin 2018 : liaison CM2/6ème

L'équipe pédagogique demande une dotation pour l'installation dans chaque classe d'un TNI fixe, pour répondre pleinement aux attentes des nouveaux programmes et à la formation des nouveaux enseignants.

A la demande de la mairie, une étude a été transmise l'an dernier.

Chauffage dans l'ancien bâtiment à revoir, il fait très chaud.

Problème de ventilateur dans le nouveau bâtiment qui fait beaucoup de bruit.

Dans la classe de M. Delattre problème d'ouverture de la porte de secours par l'extérieur.

Poignée cassée du local à poubelles.

La pharmacie est incomplète.

Serait-il possible d'avoir une clé des rideaux de salle la polyvalente ?

Marcilly :

Il manque certaines clés (salle des fêtes, rue du Louvin)

Un rideau ne fonctionne pas.

Les élèves sont visibles par les fenêtres.

La mairie a doté la classe de Mme Maciolek d'un écran déroulant pour le vidéoprojecteur et d'une chauffeuse pour les enfants malades.

Liaison Parents /école

Les parents élus demande la possibilité de transmettre à chaque famille le PV du conseil d'école. Une mise en ligne sur le site de la mairie est envisagée.

Une discorde entre un enfant et plusieurs adultes a eu lieu pendant le temps de restauration, Mme Daoust assure que le problème a été résolu.

Une date de réunion entre les parents élus et certains membres de la mairie de Varreddes devrait être fixée pour faire le point sur le projet d'étude dirigée.

La séance est levée à 20h50